FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SOMMAIRE

03 ÉDITORIAL
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation

04 AVANT-PROPOS
Sylvie Progin, Secrétaire générale

05 – 07 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

08 – 09 QUELQUES CHIFFRES

10 RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE
Helena Maffli, Présidente de la Commission

11 FINANCEMENT

12 COMPTES

14 – 15 LISTE DES MEMBRES DES ORGANES EN 2017

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

IMPRESSUM

Rédaction
Christine Chevalley
Sylvie Progin
Helena Maffli

Conception graphique
Adveo SA – Lausanne

Impression
PCL SA – Renens
Tirage : 700 exemplaires
Parution : juin 2018

ÉDITORIAL

C'est avec un certain soulagement que nous avons quitté 2017 qui restera, vu les décisions politiques tombées en toute fin 2016, une année lourde pour le secrétariat général de la FEM, le Comité de Direction et le Conseil de Fondation. Comment apporter aux écoles les subventions promises sans mettre en péril l'équilibre de notre fondation… comment, avec un million et demi en moins de rentrées dans le pot commun de la FEM, respecter nos engagements et ne pas péjorer la situation des écoles reconnues.

La mise œuvre de la loi arrive à son terme. Nous devons maintenant penser à l'avenir et au maintien de notre fonctionnement sur le long terme. Pour ce faire, comme le demande d'ailleurs la loi, un rapport d'évaluation de la situation actuelle et des aménagements que nous estimerions nécessaires est en cours de rédaction.

Durant l'année 2017, le contrôle cantonal des finances a effectué un contrôle de notre fondation. Nous constatons que notre fonctionnement est bon, les remarques qui nous ont été faites sont constructives et utiles à améliorer notre pratique.

Au fur et à mesure des années, nous arrivons à affiner notre connaissance des divers terrains qui composent les bénéficiaires des subventions FEM et ainsi nous tentons d'être le plus proche des attentes des écoles.

Le dialogue entre le Canton et les Communes doit perdurer afin d'assurer une longue vie aux objectifs et aux buts qui sont fixés dans la LEM. En tant que Présidente, je m'y emploierai.

Je profite de ce message pour remercier très sincèrement Madame Sylvie Progin, notre Secrétaire générale, pour son travail et son investissement au quotidien ainsi que Madame Catherine Castellani pour son précieux travail. Mes remerciements vont aussi aux membres du Comité de Direction et du Conseil de Fondation, merci à vous pour votre soutien et votre présence aux séances, votre rôle de validation des décisions est primordial.

La cause de l'enseignement de la musique est une bonne cause pour un développement en harmonie de notre jeunesse. Elle mérite l'énergie que nous tous y mettons.

Christine Chevalley
Présidente de la Fondation

AVANT-PROPOS

Au-delà des considérations politico-financières qui ont finalement conduit à la décision du Grand Conseil de ne pas attribuer à la FEM le montant initialement prévu pour 2017, il est important de revenir sur les fondements de la nécessité d'un subventionnement spécifique à l'enseignement de la musique.

En effet, depuis déjà une trentaine d'années, l'âge médian des amateurs de musique « classique » au sens large ne cesse d'augmenter. Et contrairement à ce que l'on croit souvent, ce n'est pas en vieillissant que l'on se met à écouter des concertos ou des opéras. Au contraire, c'est bien plutôt l'expérience musicale vécue dans notre enfance qui est déterminante dans la consommation ultérieure de ce type de concerts. Dès lors, si nous voulons conserver la richesse de notre patrimoine musical, tant dans le répertoire classique qu'au sein des fanfares ou autres sociétés de musique, il est indispensable de favoriser l'écoute et l'apprentissage.

L'un des objectifs de « notre » loi sur les écoles de musique est aussi de favoriser une participation active de la population à la vie et à la culture musicale. En ce sens, les écoles de notre canton jouent un rôle primordial car elles sont ancrées dans tout le territoire, et participent à cet environnement culturel de par la diversité des activités qu'elles proposent. Il suffit de se rendre à l'un de leurs concerts pour se rendre compte du plaisir qu'ont les enfants et les jeunes à jouer ensemble, et les proches à se réunir pour les entendre.

Mais pour qu'elles continuent leur travail dans de bonnes conditions, il faut une réelle volonté politique au moment de voter des budgets. Il faut également s'assurer que le système soit en mesure de proposer aux professeurs de musique des conditions de travail en adéquation avec leurs qualifications obtenues en haute école. Ce sont eux en effet qui ont la charge de conduire nos enfants au travers d'un apprentissage rigoureux, demandant patience et longues heures de répétition.

La musique est présente dans notre vie sociale et familiale sous toutes ses formes et il est essentiel de se donner les moyens de former les enseignants et les professionnels de demain.

Sylvie Progin
Secrétaire générale

« Où les mots manquent, la musique parle. »

Hans Christian Andersen

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

CONTRIBUTION DE L'ETAT ET DES COMMUNES

Les dispositions transitoires de la LEM prévoyaient un déploiement financier progressif des montants par habitants versés par l'Etat et les communes à la FEM. Pour 2017, le Protocole d'accord du 7 juin 2010 stipulait que le montant devait être de CHF 9.50 par habitant et c'est sur cette base que nous avions prévu les subventions à verser aux écoles de musique.

Toutefois, en raison de la progression démographique plus rapide que prévue, le Conseil d'Etat, lors de l'élaboration du décret pour l'année 2017, a décidé de limiter le déploiement financier de la contribution cantonale à CHF 8.50 par habitant, afin de respecter le montant maximal de 11, 31 millions indiqué à l'article 40 de la LEM.

Cette décision, adoptée en toute fin 2016 par le Grand Conseil dans le cadre du budget de l'Etat, a eu comme conséquence pour la FEM de ne pas pouvoir assurer comme prévu la totalité du versement annuel des subventions aux écoles. Nous avons également dû suspendre pour l'année scolaire 2017-2018 la progression des conditions salariales des enseignants, faute de moyens.

RECONNAISSANCES DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Dans le courant de l'année 2017, suite à des difficultés de gestion, une école a malheureusement été contrainte de cesser ses activités. Cependant, grâce à l'intervention de la FEM et de la commune concernée, les élèves et les enseignants ont pu être accueillis dans l'autre école de la même localité, assurant ainsi les emplois et les cours.

A fin 2017, nous comptons donc 34 écoles reconnues, dont une regroupe 47 sites d'enseignement et une est composée de 3 entités.

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions attribuées aux écoles de musique sont calculées chaque semestre sur la base d'un relevé statistique des minutes d'enseignement individuel ou collectif. Elles tiennent compte principalement du niveau d'exigence de l'enseignement (de base, supérieur ou particulier), mais aussi de la masse salariale du corps enseignant ainsi que des charges administratives liées au fonctionnement des écoles.

Suite à la décision du Grand Conseil mentionnée ci-dessus, le montant à disposition de la FEM pour subventionner les écoles était le même qu'en 2016, alors que la progression des conditions de travail avait déjà été mise en place pour l'année scolaire 2016/2017. De ce fait, quelques subventions ont dû être versées sur l'année 2018 afin de respecter nos engagements envers les écoles.

« Favoriser une participation active de la population à la vie et à la culture musicale. »

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

ECOLAGES

Le relevé que nous avons effectué en 2017 auprès des écoles montre que les écarts de tarifs sont toujours très importants, allant du simple au triple, et qu'ils ont généralement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la loi. Bien que cette augmentation ait été prévue dans l'exposé des motifs et projet de loi, beaucoup d'écoles ne l'avaient pas anticipée et elles estiment pour la plupart que leurs nouveaux tarifs sont la cause de la baisse de leurs effectifs.

On peut relever par contre qu'une vingtaine d'écoles proposent des rabais de fratrie, qui peuvent aller de CHF 40.- par an pour le deuxième enfant, jusqu'à 30% du prix du cours de tous les enfants.

AIDES INDIVIDUELLES

Nous avons aussi réalisé en 2017 une enquête auprès de l'ensemble des communes vaudoises, pour savoir quelles étaient celles qui octroyaient des aides individuelles aux études musicales, conformément à l'article 9 de la LEM, et quels en étaient les montants.

Le relevé des données a montré que seules 123 communes avaient adopté un règlement pour l'octroi de ces aides, alors que 4 autres en proposent sans base réglementaire. Sur ces 127 communes, 44 ont accordé finalement des montants aux parents, pour un total en 2016 de CHF 134'068.-.

D'après notre relevé, et les informations à disposition sur les sites internet des communes, on peut distinguer trois types d'aides :

- Un montant forfaitaire fixe (entre CHF 70.- et CHF 300.- / an), quel que soit le revenu des parents.
- Un montant forfaitaire en fonction du revenu des parents (entre CHF 10.- et CHF 300.- / an), avec des limites maximum de revenus différentes selon les communes (mais pour la plupart CHF 6'000.- par mois, quelle que soit la composition de la famille).
- Un montant sous la forme d'un pourcentage du coût de l'écolage (entre 10 et 90%) selon le revenu des parents, avec des limites maximum de revenus se situant pour la plupart des communes ayant choisi cette option à CHF 6'300.- par mois pour une famille avec deux enfants.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Pour la première fois en 2017, les examens de fin d'études non professionnelles de la musique ont été organisés sous l'égide de la FEM, en collaboration avec l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) et l'Association des écoles de musique de la Société cantonale des musiques vaudoises (AEM-SCMV).

71 élèves, en provenance de 14 écoles, se sont présentés à ces examens qui concluent un parcours de formation débuté 10 voire 15 ans auparavant. Les experts ont eu à se prononcer sur les prestations de 17 instruments différents et ils ont pu attribuer 69 certificats, dont 20 avec mention.

« 69 certificats, dont 20 avec mention, ont été attribués en 2017. »

EVALUATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Une commission de reconnaissance des écoles de musique (CREM), désignée par le Conseil de Fondation et constituée de trois professionnels de la branche, est chargée de de vérifier que les conditions de reconnaissance des écoles sont respectées ainsi que de formuler des propositions et des recommandations adaptées aux situations particulières des organismes évalués. La Commission peut également donner aux écoles des conseils en matière pédagogique, administrative et financière.

Onze écoles ont ainsi reçu la Commission pendant l'année 2017, laquelle a établi pour chacune d'entre elles un rapport commentant les différents points et objectifs évalués. Ce rapport sera ensuite transmis au Conseil de Fondation, et fera partie intégrante du dossier de renouvellement de la reconnaissance qui interviendra dans le milieu de l'année 2018.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Conséquence de la décision du Grand Conseil de ne pas augmenter la contribution de l'Etat et des communes à CHF 9.50 par habitant comme le prévoyait le plan initial de déploiement financier, la Fondation a été contrainte de ne pas donner de nouvelles directives sur les conditions de travail du corps enseignant en 2017. La grille salariale est donc restée identique à celle de 2016/2017.

Suite à cela, les parties négociatrices de la convention collective de travail (CCT) ont estimé que les signaux donnés n'étaient pas favorables et qu'il y avait trop d'inconnues sur le financement des mesures qui pouvaient être prises dans la CCT. Elles ont donc décidé en commun de suspendre les travaux de négociations, qui n'ont pas repris jusqu'à ce jour.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Comme les années précédentes, une part importante des activités du Secrétariat général a été consacrée au pilotage administratif, au subventionnement des écoles, ainsi qu'au support des organes de la Fondation, que ce soit le Conseil, la Commission pédagogique ou la Commission de reconnaissance.

Suite à la réflexion engagée en 2016 concernant les données statistiques et financières relevées auprès des écoles, le projet de développement du programme informatique actuel a abouti. Il permet désormais un relevé facilité des données statistiques permettant à la FEM de déterminer les montants des subventions de chaque école.

Par ailleurs le Contrôle cantonal des finances a réalisé un audit de la FEM dans le courant de l'été 2017. Son rapport a conclu que les contributions publiques encaissées ont été redistribuées aux écoles conformément aux dispositions légales et conventionnées. Il propose néanmoins des pistes d'amélioration pour certains processus en vigueur.

Enfin, dès le milieu de l'année 2017, le Secrétariat général a initié une vaste enquête auprès des parents d'élèves, des écoles, et des milieux concernés, destinée à la réalisation du rapport d'évaluation de la Loi sur les écoles de musique, rapport demandé par la loi et qui sera publié au printemps 2018.

PERSONNEL DE LA FEM

Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI

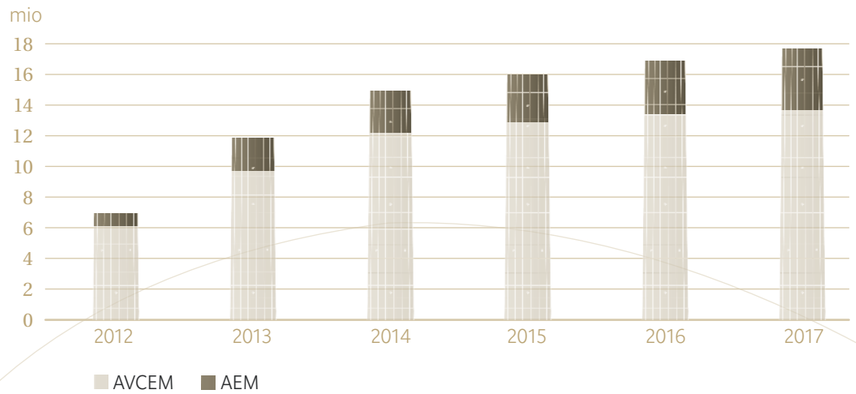

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS

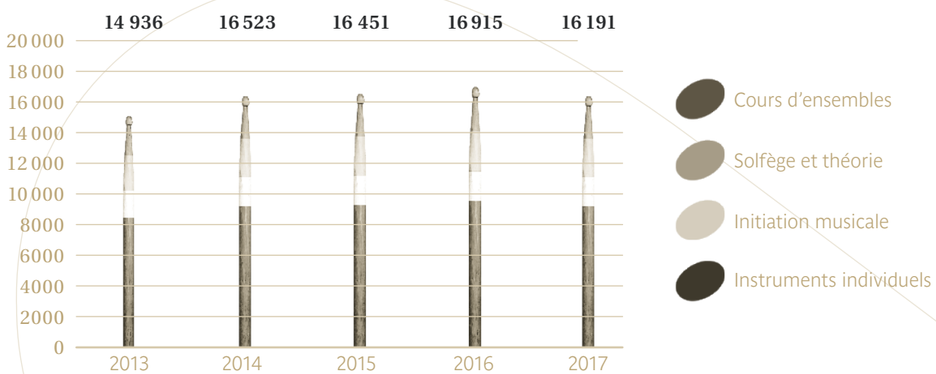

Le nombre d'inscriptions dans les cours individuels ou collectifs (solfège, théorie et initiation musicale) a augmenté entre 2013 et 2016, en raison de l'impulsion donnée par l'introduction de la LEM, ainsi que de l'admission de nouvelles écoles de musique dans le dispositif. On constate par contre depuis lors une baisse du nombre d'élèves (- 3 % entre 2016/17 et 2017/18).

NOMBRE DE COURS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENTS ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

	Claviers	Bois	Cordes pincées	Cordes	Percussions	Cuivres	Formation vocale
Subventionnés	2931	1533	1471	1189	1045	588	280
Non-subventionnés	332	193	169	122	44	29	197

RÉPARTITION DU SUBVENTIONNEMENT EN 2016/2017

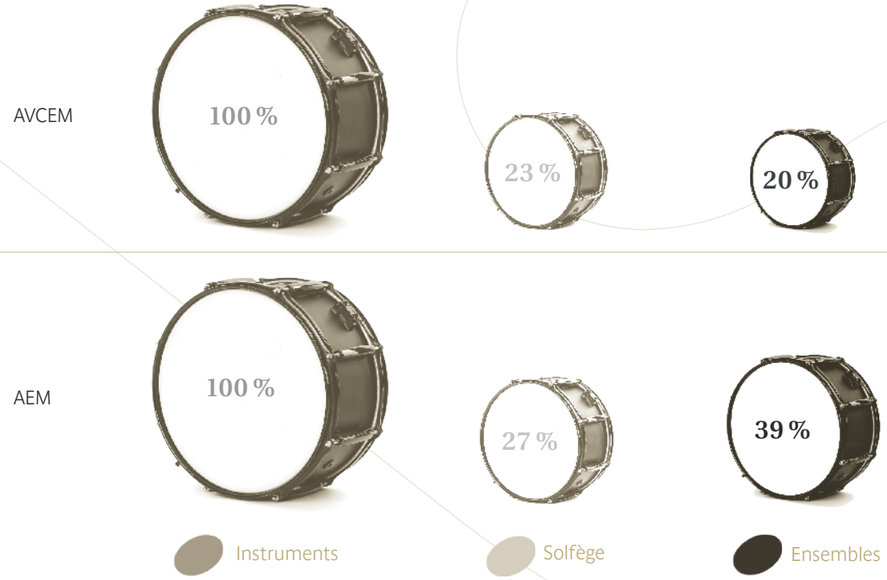

Le taux de participation des élèves à des cours de solfège se situe aux environs de 25 %, dans les écoles de l'AVCEM et de l'AEM-SCMV, tandis que la musique en ensembles est plus pratiquée dans les écoles de l'AEM-SCMV. Cette différence est due au type d'instruments joués, notamment pour les élèves qui pratiquent le piano (30 % de l'ensemble des élèves vaudois prennent des cours de piano dans une école de l'AVCEM).

RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

La Commission pédagogique joue un rôle essentiel au sein de la FEM : c'est elle qui est chargée de proposer l'organisation de l'enseignement de la musique menant au Certificat de fin d'études non professionnelles. Elle permet également de faire le lien entre la Fondation et les écoles pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques.

L'année 2017 de la Commission pédagogique, très active, fut marquée par la première édition des examens de Certificat de fin d'études selon les nouveaux plans établis en 2015/16, et par un travail important et volumineux sur l'établissement des plans d'études pour tous les niveaux inférieurs et tous les instruments, classique, jazz et musiques actuelles.

Les sessions d'examens de Certificat se sont déroulées au mois de mai dans trois écoles différentes : 71 examens en provenance de 10 écoles AVCEM et 4 écoles AEM-SCMV, dont 20 réussis avec félicitations du jury et 2 échecs. 19 instruments étaient représentés, dont le tambour pour la toute première fois. La présidence du jury a été assumée avec grande compétence par des membres de la Commission bi-faîtière ou par des directeurs d'écoles et tout s'est bien déroulé, que ce soit au niveau des examens, ou des plans d'études.

Rappelons que l'organisation pratique des examens de Certificat est confiée par mandat de la FEM au secrétariat de l'AVCEM, tandis que l'organisation pédagogique revient à une commission d'examens bi-faîtière qui est composée des délégués des deux faîtières – le président et 2 à 3 membres du comité – et de la présidente de la CP. Cette nouvelle organisation s'est avérée efficace et pertinente. Néanmoins, une analyse détaillée a été effectuée après les examens pour améliorer certains points, notamment en ce qui concerne la communication des résultats et l'organisation de la cérémonie du Palmarès.

Le travail d'harmonisation pédagogique concerne de très près tous les niveaux en amont du Certificat, où évoluent la plupart des élèves. Afin de baliser le chemin depuis le degré élémentaire jusqu'à la fin du secondaire supérieur, une soixantaine de professeurs venant de tout le canton ont collaboré dans des groupes de travail sous la direction des membres de la CP, pour établir des plans d'études ad hoc. Le volume de travail fut bien plus important que prévu, si bien que les GT continuent en 2018 et les nouveaux plans d'études entreront en vigueur seulement en 2019. Rappelons que les examens sont obligatoires pour passer d'un degré à l'autre. Une classe libre sans examens n'est pas compatible avec la LEM, bien qu'elle puisse exister hors subvention LEM.

La Commission pédagogique travaille avec efficacité, dans une très bonne entente et en collaboration sans faille avec le secrétariat général de la FEM. Un grand merci à chacun !

Pour finir ce rapport, j'aimerais relever l'excellent esprit de collégialité, de compétence et de confiance dans lequel se sont déroulées toutes les séances et rencontres en 2017, que ce soit celles de la CP, de la Commission d'examens bi-faîtière ou des groupes de travail. L'unité fait notre force : un immense merci à tous les collègues et au bureau de la FEM !

Helena Maffli
Présidente de la Commission pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 16 décembre 2016 fixe pour l'année 2017 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique à Fr. 8.50 par habitant. Le montant est de CHF 6'615'134.-.

CONTRIBUTION DE L'ETAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit Fr. 8.50, multiplié par le nombre d'habitants dans le Canton de Vaud au 31 décembre 2016, montant auquel vient se rajouter la somme de 4,69 millions prévue à l'article 28 al. 2 LEM. Le montant total pour 2017 est de CHF 11'305'134.-.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT

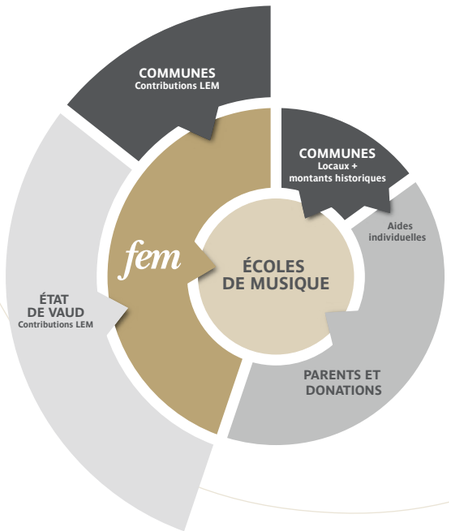

UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2016 est de CHF 17'515'255.- (+ 0,9 % par rapport à 2016).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faîtières, notamment celles de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou d'organiser les examens. Ces tâches ont été subventionnées à hauteur de CHF 64'000.-, tout comme en 2015.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 30'362.-.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2017 à CHF 338'727.-, ce qui représente moins de 2 % du budget total de la Fondation. A noter qu'on trouve aussi dans ces charges le mandat confié à la Commission de reconnaissance des écoles de musique.

COMPTES ET BILAN

RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'Etat, Ofisa S.A. a vérifié les comptes de ce cinquième exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 17 avril 2018.

BILAN	au 31.12.2016	au 31.12.2015
ACTIFS	**CHF**	**CHF**
Actifs circulants		
Liquidités	511'686	38'616
Débiteurs divers	–-	1'171
Subventions et rétrocessions payées d'avance	8'000	51'850
Actifs immobilisés		
Garantie de loyer	3'200	3'200
TOTAL DES ACTIFS	**522'886**	**94'837**
PASSIFS	**CHF**	**CHF**
Engagements à court terme		
Subventions à payer	424'742	–
Créanciers divers	10'120	19'780
Provision pour frais de nettoyage et électricité	12'250	12'250
Capital des fonds (fonds affectés)		
Subventions aux écoles de musique	198	–
Développement d'un programme informatique	25'576	25'576
Fonds propres		
Capital de dotation	50'000	41'443
Bénéfice/perte de l'exercice	–	-4'212
TOTAL DES PASSIFS	**522'886**	**94'837**

COMPTE D'EXPLOITATION		2016
PRODUITS	**CHF**	**CHF**
Contributions		
Contribution de l'Etat de Vaud	11'305'134	11'213'726
Contribution des communes	6'615'134	6'523'716
Rétrocession subventions exercices antérieurs	41'132	57'285.15
TOTAL DES PRODUITS	17'961'400	17'794'727
CHARGES	**CHF**	**CHF**
Subventions aux écoles de musique	17'515'255	17'350'559
Subventions aux associations faîtières	64'000	64'000
Mandat CCT	–	17'700
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique	30'362	29'314
Frais de fonctionnement	338'726	346'517
TOTAL DES CHARGES	17'948'343	17'808'090
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**13'057**	**-13'363**
Résultat financier	-90	-105
Variation des fonds affectés	-12'967	9'256
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**0**	**-4'212**

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION
AU 30 AVRIL 2017

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Christine Chevalley
Présidente
Syndique de Veytaux, Députée

Serge Gros
Directeur de l'Ecole de musique de Rolle et environs, professeur de musique, musicien (tubiste) et membre de la commission de musique SCMV

Nicolas Gyger
Membre du Comité de Direction
Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles, chef de projet LEM

Helena Maffli
Vice-présidente
Pianiste et professeur de piano, ancienne directrice du Conservatoire de Lausanne, présidente de l'Union Européenne des Ecoles de Musique (EMU)

Marc Ridet
Directeur de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles, formateur

Stefano Saccon
Directeur de l'Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales de Genève, musicien et professeur de musique, président du Big Band de Suisse Romande (BBDSR)

Laurent Salzarulo
Responsable de missions stratégiques à la DGES

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

Alain Bassang
Trésorier, membre du Comité de Direction
Aigle, Municipal à Yvorne

Henri Bourgeois
Morges, Syndic de Saint-Livres

Ursula Bucher
Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Corsier

Alain Gilliéron
Ouest lausannois, Syndic de Prilly

Grégoire Junod
Membre du Comité de Direction
Lausanne, Syndic de Lausanne

André Jomini
Broye-Vully, Municipal à Payerne

Philippe Modoux
Lavaux-Oron, Syndic d'Oron-la-Ville, Député

Gérard Produit
Nyon, Syndic de Coppet

Ingrid Rossel
Gros-de-Vaud, Syndique de Vufflens-la-Ville

Carmen Tanner
Jura – Nord Vaudois, Municipale à Yverdon-les-Bains

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Helena Maffli
Présidente
Pianiste et professeur de piano, ancienne directrice du Conservatoire de Lausanne, présidente de l'Union Européenne des Ecoles de Musique (EMU)

Vincent Baroni
Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de la Broye, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres

Jean-Pierre Bourquin
Membre du comité de l'AEM-SCMV pour lequel il est en charge de la pédagogie, chargé de mission (doyen) au Conservatoire Neuchâtelois et 1re trompette de l'Orchestre de Chambre de Genève

Bertrand Curchod
Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole Multisite, enseignant et musicien

Enrico Camponovo
Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation

Jean-Claude Reber
Membre du comité de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera, musicien

Jérôme Thomas
Professeur de théorie et de saxophone jazz à Montreux, doyen de la section jazz, professeur à l'HEMU section jazz, aussi en charge des pré-pros. Sa double activité est intéressante pour le pont entre pro et non pro

ORGANISATION DE LA FONDATION

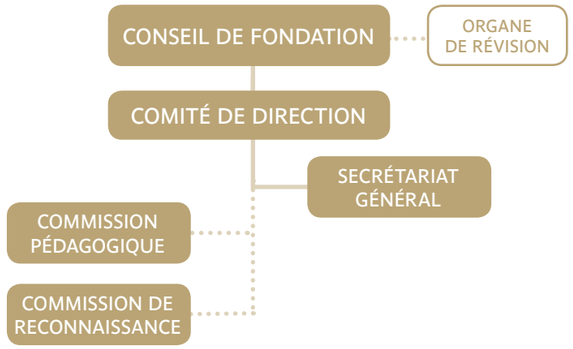

AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

fem

FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Tél. 021 311 34 44
info@fem-vd.ch
www.fem-vd.ch